



VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Moult viel que Paris

COMPTE-RENDU REUNION UN ENFANT DANS LA VILLE

Mardi 1^{er} février 2022 – Salon d'honneur

Etaient présents :

Élus municipaux :

M. Charles Aslangul, Maire,
M. Olivier Zaninetti, Adjoint au Maire délégué à l'Enfance et la Petite Enfance.

Responsables administratifs :

Mme Laura Reglier, Directeur de Cabinet,
Mme Simone Booz, Directrice du pôle des services à la population,
M. Bruno Philippot, Responsable du service Jeunesse et sports,
Mme Cynthia Nakhla, Responsable du Service Éducation et Transport,
Mme Véronique Miguët, Responsable du Service Périscolaire,
M. Christophe Chibout, Responsable adjoint du Service Périscolaire,
Mme Iris Kouas, Assistante Administrative du Service Éducation et Transport.
Mme Sophie Rollin, Responsable des accueils périscolaires d'Etienne de Silhouette,
Mme Adeline Coachon, Responsable des accueils périscolaires de Jules Ferry,
Mme Myriam Anne-Robertine, Responsable adjointe des accueils périscolaires de Louis Daguerre,
Mme Liliana Dumitru, Responsable des accueils périscolaires de Paul Barilliet.

Directeurs des écoles maternelles et élémentaires :

M. Christian Ferrandin, école élémentaire Henri Cahn,
M. Patrice Mamousse, école Louis Daguerre,
Mme Stéphanie Mamousse, enseignante à l'école Paul Barilliet (remplace Mme Sylvie Ponroy).

Principal du collège :

M. Mohamed Berradhia, Principal du collège Henri Cahn

Représentants de parents d'élèves :

FCPE :

M. Vincent Albrecht, groupe scolaire Paul Barilliet

Portes Ouvertes :

Mme Bahar Schmitt, groupe scolaire Louis Daguerre,
Mme Barbara Martial, élémentaire Henri Cahn,
Mme Claire Blondel, maternelle Jules Ferry,
Mme Dorine Percevault, élémentaire Etienne de Silhouette,
Mme Goldie Letovsky, maternelle Etienne de Silhouette,
M. Yassine Kandry Rody, maternelle Etienne de Silhouette.

Peep :

M. Xavier Cuenca, maternelle Jules Ferry,
Mme France Guyot, élémentaire Henri Cahn,
Mme Cécile Tricot-Fleury, groupe scolaire Paul Barilliet.

Education Nationale :

Mme Margaux Loire, Inspectrice de l'Education Nationale

Absents excusés :

M. Frédéric Ravier, Directeur Général des Services,
Mme Sylvie Ponroy, directrice de l'école Paul Barilliet,
Mme Catherine Aubard, directrice de l'école maternelle Etienne de Silhouette,
Mme Patricia Durand, directrice de l'école élémentaire Etienne de Silhouette,
Mme Evelyne Guichard, directrice de l'école maternelle Jules Ferry,
M. Wilson Martins, directeur des accueils périscolaires Henri Cahn,
M. François Duprey, Directeur de l'espace collégien.

ODRE DU JOUR :

- **PEDT : Projet Educatif Territorial**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire démarre la séance en proposant un tour de table afin que chacun se présente.

En raison du contexte sanitaire, il précise que c'est la première fois depuis plusieurs mois que cette instance peut enfin se réunir.

Il remercie tous les responsables éducatifs, surtout durant cette période particulière, en raison des difficultés rencontrées au quotidien, notamment par rapport à l'application des différents protocoles sanitaires.

Monsieur le Maire signale qu'il est très attaché à la communauté éducative de Bry-sur-Marne parce qu'il est lui-même un enfant Bryard. Il souhaiterait que les générations futures aient autant de chance qu'a pu en avoir sa génération, notamment en ayant accès à des écoles de qualité.

Il explique que nous avons la responsabilité collective de l'évolution des enfants et que cette instance de discussion débat sur les sujets relatifs à l'enfant et permet la mise en place de projets communs, le but essentiel étant une cohérence entre les temps scolaires et les temps périscolaires.

Un enfant dans la ville sert également à savoir ce que les parents attendent des services municipaux et des écoles.

Monsieur le Maire invite Monsieur Zaninetti, adjoint au Maire à l'Enfance et à la Petite Enfance, à prendre la parole.

Monsieur Zaninetti indique qu'Un Enfant dans la ville existe depuis de nombreuses années et que c'est une institution purement bryarde.

Se référant au diaporama, il rappelle la composition et le rôle d'Un enfant dans la ville :

Les Membres de cette instance sont : Le Maire, des élus municipaux, des directeurs d'écoles, l'Inspectrice de l'Education Nationale, le principal du collège, les responsables administratifs et les directeurs périscolaires, des parents d'élèves élus (par école et par fédération).

Son rôle : lieu de débats et de discussions sur différents thèmes ayant relation avec l'enfant, qui traite essentiellement de sujets périscolaires et extra-scolaires relevant de la compétence de la commune.

Cette instance se réunit à l'initiative de la ville qui en détermine l'ordre du jour.

Monsieur Zaninetti rappelle qu'Un enfant dans la ville se réunit normalement une à trois fois par an. Cependant, en raison du contexte sanitaire actuel cette instance n'a pas pu se réunir depuis le début du nouveau mandat.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de cette rencontre qui est la présentation du PEDT 2021 - 2024, dans un but de cohérence des temps périscolaires et scolaires.

Monsieur Philippot est invité à présenter le nouveau PEDT (Projet Educatif Territorial) par un diaporama (en pièce-jointe).

Le PEDT permet aux communes de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent avant, pendant et après l'école, de manière à organiser dans le respect des compétences de chacun, une complémentarité des temps éducatifs.

Il définit les objectifs de l'action éducative du territoire.

Monsieur le Maire invite les participants à prendre la parole.

Monsieur Kandry Rody demande si les statistiques présentées par Monsieur Philippot au sujet des fréquentations aux accueils périscolaires concernent le nombre d'inscrits ou le nombre de fréquentations réelles.

Il est répondu qu'il y a approximativement 500 enfants préinscrits en début d'année.

Ensuite, les parents inscrivent ou non au cours de l'année leurs enfants. Cela représente en moyenne 150 inscriptions réelles.

L'un des objectifs opérationnels présenté dans le PEDT (2 de l'objectif général 2) précise que la commune récupèrera les propositions des parents.

Monsieur Kandry Rody s'interroge sur la manière dont elles pourront être récupérées.

Monsieur Philippot insiste sur le fait que cette réunion a pour but de faire découvrir le nouveau PEDT. Qu'il s'agit de la phase de présentation et non celle de la mise en application des actions concrètes. Cette instance permet la rencontre des différents acteurs de la communauté éducative.

Monsieur le Maire rappelle qu'Un Enfant dans la ville permet de faire le point sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, dans un but d'amélioration collective.

Madame Schmitt s'étonne qu'il n'y ait pas d'actions pensées, réfléchies ou déjà mises en place alors que le calendrier pour ce PEDT a débuté en 2021. Elle précise que nous sommes en retard.

Monsieur le Maire répond que, bien qu'informé de l'échéance de l'ancien PEDT, il a dû gérer prioritairement la crise sanitaire que nous traversons. Pour autant, un délai est accordé par le Rectorat pour présenter notre projet de PEDT au 18 février 2022.

Il a pu constater que les éléments de l'ancien PEDT fonctionnaient bien et il n'y avait pas de danger structurel sur la façon dont était gérée la vie éducative à Bry-sur-Marne.

De plus, l'instance primordiale qu'il pouvait réunir était le Conseil Municipal, puisque c'est une instance délibérative.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a donc pas pu réunir les membres d'un enfant dans la ville avant ce soir, contrairement à sa volonté.

Madame Schmitt répond qu'elle entend ce que dit Monsieur le Maire au sujet de la crise sanitaire. Toutefois, elle pense qu'il y a des choses urgentes à mener, à entreprendre et à continuer au niveau des projets menés par la ville par rapport aux enfants. Des choses qui ont été délaissées, qui se sont dégradées. Elle précise que de nombreux parents sollicitent l'association Portes Ouvertes chaque jour à l'école Louis Daguerra.

Elle pense qu'il y a des soucis qui relèvent de l'Education Nationale, mais d'autres relèvent du service périscolaire.

Elle estime également qu'il y a un problème au niveau de la communication, qui s'est amplifié à cause du Covid. Il faut trouver une solution pour faciliter la communication avec les différentes instances.

Monsieur le Maire répond que les problèmes rencontrés au cours de l'année peuvent être évoqués en conseils d'écoles, lorsqu'il s'agit du temps scolaire, et auprès des services municipaux ou élus en ce qui concerne le temps périscolaire.

Madame Schmitt indique que l'une des demandes des parents d'élèves est la formation des professionnels qui interviennent sur les temps périscolaires.

Les personnes qui interviennent auprès des enfants manquent de formation. Ils sont souvent très jeunes, sans expérience auprès des enfants. Leurs propos sont parfois inadaptés, des punitions dépassées, les animateurs sont sur le téléphone.

Madame Schmitt signale également un problème d'absentéisme qui n'est pas totalement lié au Covid. Les parents d'élèves sont conscients des difficultés de recrutement, notamment de personnes qualifiées.

Madame Miguet répond que le nouveau PEDT prévoit la formation qualitative des animateurs, que c'est un sujet de préoccupation.

Nous mettons tout en œuvre pour leur donner les bons outils pour accompagner les enfants.

Elle précise que bien que certains animateurs soient jeunes, ils s'impliquent dans leur travail.

Chaque année, la ville inscrit des animateurs sur les formations BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions D'animateur) et BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport). Cependant, depuis mars 2020, les sessions ont été annulées en raison du COVID.

En ce qui concerne les difficultés de recrutements d'animateurs, c'est un problème national.

La commune assure cependant les taux d'encadrements exigés.

Madame Schmitt indique que des formations peuvent être proposées par des associations et demande si la commune a fait appel à leurs services.

Madame Miguet répond qu'elle n'a pas connaissance de cette offre. Nos agents se forment par le biais du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) ou des organismes professionnels. Elle serait favorable à ce que Madame Schmitt lui communique les coordonnées de ces associations.

Madame Schmitt informe que des associations de lutte contre le harcèlement interviennent auprès des animateurs.

Madame Miguet répond qu'une formation sur la thématique « La citoyenneté, la laïcité et le harcèlement scolaire » va être proposée aux directeurs périscolaires et aux animateurs.

Monsieur Mamousse intervient en indiquant avoir échangé avec Monsieur Chibout avant la réunion sur la posture des animateurs à l'école Louis Daguerre.

Celui-ci l'a informé que les animateurs de l'école bénéficieront d'une courte formation pour leur permettre d'avoir l'attitude adaptée.

Madame Schmitt précise que les animateurs ne sont pas de mauvaises volontés mais qu'ils n'ont pas assez d'outils en main.

Madame Williaume intervient pour dire que les parents n'ont pas d'information sur ce qui se passe sur les temps périscolaires.

Certains parents ne veulent plus mettre leurs enfants au périscolaire (manque de dialogue avec les animateurs, musiques inappropriées...)

Elle précise qu'il est important de faire des choses ensemble, que les enfants aiment.

Monsieur le Maire répond que le statut d'animateur est précaire et que ce métier ne convient pas à tous. La difficulté est de fédérer et inciter les bons éléments à rester. C'est la raison pour laquelle nous les incitons à se former pour une meilleure intégration, ce qui permettra une stabilité des équipes.

Il précise avoir constaté, lors de ses visites sur les centres de loisirs, des comportements parfois inadaptés mais il s'agit surtout des tenues vestimentaires inappropriées. Il y a un devoir d'exemplarité.

Madame Goldie intervient pour complimenter le travail fait par l'équipe périscolaire d'Etienne de Silhouette avec les enfants.

Elle pense que les relations entre les parents et l'école doivent évoluer, que cela ne concerne pas uniquement le périscolaire.

Elle précise que la communication entre les parents, l'école et le périscolaire est mauvaise.

Madame Goldie pense que le périscolaire pourrait présenter les activités faites pendant le temps périscolaire au cours d'un spectacle.

Madame Schmitt explique que la mise en place de ce type de projet est compliquée dans le contexte sanitaire actuel.

Elle pense que ce qui fait défaut c'est le manque de communication.

Elle signale que les échanges avec l'équipe périscolaire étaient de qualité moyenne avant le Covid mais que désormais ils sont catastrophiques.

Madame Tricot-Fleury réagit en précisant que sur l'école Paul Barilliet les parents connaissent les animateurs, que leurs photos sont affichées et qu'ils peuvent facilement échanger avec les responsables du périscolaire. Elle ne peut pas généraliser.

Madame Schmitt répond que cela fait deux ans que les parents demandent un trombinoscope.

Monsieur le Maire rappelle que l'objet de cette réunion est de valider les grands objectifs du PEDT.

Il précise cependant que les animateurs qu'il a pu rencontrer ont dit souffrir de la situation depuis le début de la crise sanitaire notamment de l'agressivité de certains parents.

Madame Mamousse apporte son témoignage en tant qu'enseignante et dit avoir constaté les mêmes difficultés qu'ailleurs.

Les animateurs pour qui c'est la première expérience professionnelle sont souvent des anciens élèves de l'école. Les enseignants interviennent souvent auprès d'eux quand ils remarquent des comportements inappropriés.

Il y a une marge de progression phénoménale parfois. Il suffit de dire les choses.

Souvent cela se passe très bien, avec du dialogue les choses évoluent. Elle rappelle qu'en tant qu'enseignants ils ont un rôle à jouer et qu'ils travaillent main dans la main avec le périscolaire.

Monsieur Albrecht s'interroge sur le PEDT notamment au sujet de la démographie augmentée de 6,7%, sur le secteur de Barilliet. Il précise que c'est une inquiétude des parents.

Il précise qu'il a été difficile d'obtenir des ouvertures de classes, une AESH (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap) ou un éducateur spécialisé pour les élèves allophones.

Il se questionne sur les capacités d'accueil de l'infrastructure existante et des contraintes gouvernementales des constructions à effectuer qui engendreront de nouvelles arrivées d'élèves.

Les parents ne souhaitent pas de classes surchargées. Cette situation risque également d'impacter le périscolaire. Il pense que des moyens matériels, humains et des infrastructures sont nécessaires.

Il demande comment, dans la projection effectuée, les équipes pédagogiques vont avoir tous les moyens nécessaires pour faire le meilleur travail possible ?

Monsieur Albrecht demande de quelle manière il est prévu de faire face à l'arrivée de nouveaux bryards sachant que l'Education Nationale ne peut affecter facilement d'AESH et que le recrutement d'animateurs est compliqué.

Monsieur Zaninetti répond que le recrutement d'enseignants pour élèves allophones est une compétence de l'Education Nationale.

Madame Loire indique qu'il y a un parallèle entre le fait qu'il y ait des élèves allophones à Barilliet et un besoin d'une prise en charge sur les autres temps.

Elle précise que la communauté enseignante est sensibilisée à la prise en charge de ces élèves et que cela peut aussi se travailler pour les animateurs.

Monsieur Zaninetti précise que les difficultés de recrutement concernent le périscolaire mais également les autres secteurs.

Monsieur Albrecht demande comment atteindre les objectifs fixés dans le PEDT si de nouveaux bryards sont accueillis mais qu'il n'y a pas suffisamment de personnel.

Monsieur Zaninetti répond que nous faisons en sorte de conserver le personnel existant. Nous favorisons les promotions internes pour fidéliser.

Monsieur le Maire indique que la municipalité peut contractualiser, financer les formations des agents pour fidéliser et attirer de nouveaux recrutements.

Toutefois, il précise que se posera la question des locaux sur le long terme. Il signale que des objectifs légaux imposent d'ici 2025, 540 logements sociaux supplémentaires.

La difficulté est de prévoir le nombre d'enfants et de familles à venir. Il a été constaté sur les nouvelles constructions que les estimations ne correspondaient pas à la réalité.

Bien que des écoles soient surchargées et que d'autres subissent des fermetures de classes, nous arrivons à maintenir les affectations en fonction du périmètre scolaire.

Le projet d'une nouvelle école est à l'étude mais cela se fera en fonction des moyens que la commune dispose.

Monsieur Albrecht affirme que tout ce qui se passe à l'école et sur le temps périscolaire est indissociable.

Madame Booz rappelle que la commune est en partenariat avec l'Education Nationale et que la carte scolaire est discutée avec Madame Loire.

Malgré les problèmes de recrutements d'agents sur les temps périscolaires, les normes d'encadrement sont respectées et la plupart des directeurs périscolaires sont fidèles à la ville puisqu'ils travaillent consciencieusement dans notre commune depuis de nombreuses années.

Elle indique que les échanges avec les enseignants sont essentiels et que des solutions doivent être trouvées en commun. Elle précise également que la commune entretient de bonnes relations avec les directeurs d'écoles.

Madame Booz ajoute que la crise sanitaire a compliqué la communication. Auparavant, des réunions de présentations des équipes périscolaires avaient lieu sur chaque structure mais actuellement ce n'est plus le cas.

Les protocoles sanitaires successifs et parfois contradictoires complexifient le quotidien. Il est parfois difficile de fédérer tout le monde. Cependant, elle rappelle que tous les partenaires éducatifs sont à l'écoute.

Monsieur Kandry Rody demande si la création d'une ludothèque est prévue.

Monsieur Zaninetti répond que ce sujet n'a jamais été abordé.

Monsieur Philippot indique que les problématiques se retrouvent dans les objectifs opérationnels du PEDT. Les moyens pour répondre à ces inquiétudes seront mis en place dans les trois années à venir.

Il rappelle que l'objectif de cette réunion est la présentation du PEDT qui est garant de l'action de terrain, la mise en œuvre de toutes ces actions.

Monsieur le Maire propose de voir un à un les objectifs rédigés et de recueillir les commentaires. Le PEDT sera envoyé aux parents présents pour qu'ils puissent prendre un temps de relecture et adresser d'éventuelles remarques.

Madame Loire souhaite apporter une précision et indique que l'ancien PEDT et le « plan de mercredi » de Bry-sur-Marne sont toujours opérationnels et valables jusqu'au 18 février 2022.

Elle rappelle qu'un PEDT a pour finalité de fixer les objectifs éducatifs de l'équipe municipale en concertation avec les acteurs locaux.

L'Objectif Général 2 et l'Objectif Général 3 existait déjà dans l'ancien PEDT, il y a une envie de les renforcer.

Madame Loire évoque la possibilité de la mise en place de « conseils municipaux des enfants », qui peut être un complément, faire participer les enfants et à travers eux, les familles, à la vie de la communauté.

L'éducation à la citoyenneté, c'est une question qui mérite d'être posée.

Il y a d'autres actions éducatives possibles, en associant les directeurs périscolaires et les directeurs scolaires.

Madame Loire relève un point manquant dans le PEDT, selon elle, celui de « l'inclusion ».

L'inclusion des enfants à besoins particuliers, et pas que les handicaps. (Exemple : un enfant s'est cassé la jambe, il se retrouve avec un besoin éducatif particulier).

Monsieur le Maire est d'accord sur ce point. Il s'agit de sujet que l'on partage tous, le handicap. Cependant, il souhaite que ce terme soit précisé dans le PEDT et qu'il n'y ait pas seulement le mot inclusion.

Sur le sujet de la citoyenneté et la vie locale, Monsieur le Maire est soucieux d'impliquer les enfants, à tous les échelons. Il souhaite que l'on soit une ville vivante, que les enfants participent à l'ensemble des actions municipales. Il faudrait sensibiliser nos enfants à cette perspective. Le terme « vivre ensemble » peut être utilisé.

Monsieur le Maire apprécierait que les enfants ne se pensent pas comme des individus isolés. Ce sont des sujets d'actualité et philosophiques. Ils ont leur individualité, ils font partie d'un tout, il faut apprendre à vivre ensemble. Il en va de l'avenir de la France.

Il rappelle la Maxime inscrite à l'école Henri Cahn : « *la France vaudra demain ce que vaudra l'école* ».

Monsieur Kandry Rody propose sur les Objectifs Généraux la réalisation d'un spectacle sur le temps périscolaire comme cela se fait dans les écoles.

Monsieur Philippot répond que c'est inclus dans le PEDT.

Madame Blondel intervient pour dire qu'il est difficile de donner un avis sans savoir ce qui « se cache » derrière les Objectifs Généraux. Elle souhaiterait cependant que soit ajoutée la protection de l'environnement.

Monsieur le Maire propose de rajouter l'environnement dans l'Objectif Général 3 en Objectif Opérationnel 3.

Monsieur Kandry Rody demande à ce que l'Objectif Opérationnel 1 de l'Objectif Général 4 soit développé.

Madame Loire indique qu'il n'y a pas encore d'actions concrètes. Que cela se faisait déjà sur l'ancien PEDT et qu'il s'agit de la poursuite de la réflexion.

Monsieur le Maire complète le propos de Madame Loire en rappelant que l'important est qu'il y ait un suivi et une réflexion.

Madame Loire illustre son propos avec un exemple concret : si la ville propose un intervenant Échec, est-ce que l'on choisit de le mettre au périscolaire ou sur du temps scolaire ?

C'est ce qui se fait en pratique. Ce qui se fera aura été pensé, ensemble.

Monsieur Chibout précise que cela permet également de mettre en avant les compétences des animateurs, de participer à des échanges de compétences entre « intervenants et animateurs ».

Monsieur Zaninetti précise que des enseignants participent aux activités périscolaires pendant les études surveillées.

Monsieur Cuenca demande si, dans l'Objectif Général 4, il y aura une réflexion sur la création de nouvelles structures sportives, telle que la création d'un bassin d'apprentissage par exemple.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a pu sauver de la destruction le gymnase Clémenceau qui devait devenir un ensemble immobilier et qu'un nouveau gymnase Marie-Amélie Le Fur va être livré.

Il précise que la ville de Bry-sur-Marne est très bien dotée en infrastructures sportives et qu'il n'y aura pas de construction d'un bassin d'apprentissage.

Monsieur le Maire se refuse d'augmenter les impôts et le budget contraint implique des difficultés à la réalisation de grands projets.

Monsieur Kandry Rody demande si des éléments de l'ancien PEDT ont été supprimés.

Monsieur Philippot répond que nous sommes dans une continuité, que rien n'a été retiré.

Les intitulés sont parfois formulés différemment, il s'agit d'un travail collectif avec l'ensemble des directeurs périscolaires.

La participation existe de différentes façons, à travers différentes instances qui existent sur certaines structures (comme Henri Cahn).

Monsieur le Maire conclut la réunion en rappelant qu'il reste disponible pour tout échange et invite les participants à faire part de leurs questions ou critiques aux services municipaux.

Il informe que le projet de PEDT (en format power-point) présenté en réunion sera envoyé le 3 février aux parents pour un retour au plus tard par courriel au service enfance jusqu'au 10 février 2022.

Monsieur Zaninetti remercie tous les participants qui ont grandement contribué à ce nouveau Projet Educatif Territorial et notamment les animateurs, les directeurs périscolaires, Monsieur Philippot et Madame Miguet.



A handwritten signature in black ink, reading "Zaninetti".

Olivier Zaninetti
Adjoint au Maire
Délégué à l'Enfance et la Petite Enfance

